



Pour une information personnalisée et gratuite

Un conseiller de SOLiHA mandaté par la Ville de Dives-sur-Mer vous accueille

Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat
2023 - 2026



Après une étude de 10 mois permettant de cerner vos besoins en matière de rénovations de vos logements, le conseil municipal a décidé de lancer son **Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)**.

Vous pouvez désormais bénéficier de **conseils pour vos travaux et de subventions pour leur réalisation** en fonction de votre situation.

Cet accompagnement technique et administratif, mené par SoliHa territoires en Normandie, est financé par la ville de Dives-sur-Mer et par l'Etat (ANAH) et vous est donc **totalelement gratuit** ! Il s'agit d'une opération partenariale où la ville, l'état, le département et la CAF œuvrent pour améliorer le confort de vos logements et cela pour les trois années à venir.

Le 3^{ème} mardi du mois
de 14h00 à 17h00

à la Mairie
Rue du Général de Gaulle,
14160 DIVES-SUR-MER

Permanences sur rendez-vous

02 31 86 70 50
contact@solihanormandie.fr

SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT

TERRITOIRES EN NORMANDIE

www.solihanormandie.fr

des
AIDES
FINANCIÈRES
POUR AMÉLIORER VOTRE
LOGEMENT



Pierre MOURARET
Le Maire



SOLiHA
SOLIDAIRES POUR L'HABITAT
TERRITOIRES EN NORMANDIE

avec



La ville de Dives-sur-Mer



s'engage pour l'amélioration

des conditions de vie de ses habitants

POUR QUI ?

- ➔ **Propriétaires occupants**
(sous conditions de ressources)
- ➔ **Propriétaires bailleurs**
(logement loué à titre de résidence principale)
- ➔ **Locataires**
(sous réserve de l'accord du propriétaire)

COMMENT ?

Des aides exceptionnelles pour pouvoir réaliser des travaux dans mon logement

Un accompagnement personnalisé pour votre projet (Information sur l'ensemble des aides financières, conseils techniques, aides à l'établissement des demandes de subventions/prêts)



QUELS TRAVAUX ?



Réduire
les dépenses énergétiques



Encourager
la mise aux normes
des logements



Adapter les logements
pour préserver son autonomie



Développer une offre
de logements locatifs
à loyers maîtrisés

ATTENTION

Ne pas commencer les travaux avant l'accord des différents organismes financeurs



COMMENT SE DEROULE L'ACCOMPAGNEMENT ?

1 LE PROJET

J'ai un projet de travaux pour le logement dont je suis propriétaire



2 SOLIHA

Je contacte SOLIHA. En fonction de mon projet de travaux et de mes revenus, un conseiller identifie les dispositifs auxquels je suis éligible et m'informe sur les démarches à suivre



3 LE DIAGNOSTIC

Un technicien vient chez moi pour visiter mon logement, me conseiller et réaliser un diagnostic personnalisé. Sur cette base, il soumet des scénarios de travaux, selon mes besoins, pour améliorer mon confort.



4 LE DEVIS

Une fois mon projet défini, je fais faire les devis auprès des entreprises de mon choix et, si besoin, je demande à SOLIHA de les analyser et de les vérifier avec moi.



5 LE FINANCEMENT

Le conseiller SOLIHA calcule le montant de toutes les subventions mobilisables afin d'optimiser mon plan de financement. Il monte et dépose mon dossier auprès des différents financeurs.



6 LES TRAVAUX

Lorsque j'ai reçu une réponse positive à mes demandes de financements, les entreprises peuvent commencer les travaux



7 LES SUBVENTIONS

Une fois les travaux terminés, mon conseiller SOLIHA fait les demandes de paiement de subventions auprès des financeurs.



JE PROFITE DE MON LOGEMENT !

